



B E T W E E N:

E N T R E :

CHRISTIAN CALVY

CHRISTIAN CALVY

APPELLANT

APPELANT

- and -

-et-

DANIELLE CALVY

DANIELLE CALVY

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by:  
The Honourable Justice Bell

Motion entendue par :  
l'honorable juge Bell

Date of hearing:  
September 26, 2014

Date de l'audience :  
le 26 septembre 2014

Date of decision:  
September 26, 2014

Date de la décision :  
le 26 septembre 2014

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:  
Monique Veillette

Pour l'appelant :  
Monique Veillette

For the respondent:  
Marie-Claude Bélanger-Richard, Q.C.

Pour l'intimée :  
Marie-Claude Bélanger-Richard, c.r.

DECISION  
(Orally)

DÉCISION  
(Oralement)

The motion for a stay of execution of the order of Justice Sirois made on June 18, 2014, pending the disposition of the appeal, is dismissed with costs on a solicitor and client basis. Reasons to follow.

La motion en suspension de l'exécution de l'ordonnance de l'honorable juge Sirois faite le 18 juin 2014, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue en appel, est rejetée avec dépens suivant le tarif entre avocat et client. Les motifs suivront.